departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 17 décembre 1999

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal : le 3 Décembre 1999

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 Novembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 21 Décembre 1999

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.

Mme Chantal BARRE donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.

M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.

Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés:

Conseillers:

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION Pv-990180

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 Novembre 1999

Monsieur le Maire expose :

LE CONSEIL ADOPTE

 $\begin{array}{lll} Pour: & 40 \\ Contre: & 0 \\ Abstention: & 0 \\ Non participé: & 0 \end{array}$

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

Envoyé en Préfecture le ? Enregistré en Préfecture le ? Pour ampliation, certifié conforme

no de prefecture

Ordre du jour